aspects statistiques

évolution des prix à la consommation

bilan 1989

n° 75
juin 90

SOMMAIRE

	Page
1. Introduction	3
2. L'indice des prix à la consommation: quelques généralités qu'il est utile de se rappeler	3
3. Evolution des prix en Suisse et dans les pays industrialisés en 1987-1989	6
4. Evolution des prix à Genève: tendances récentes et moyen terme	9
5. Eléments de typologie d'évolution des prix	15
6. Franc suisse et marchandises importées	21
7. Impact du système de pondération sur l'indice	23

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE
Rue du 31-décembre 8 Case postale 36 1211 Genève 6

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
République et canton de Genève

Brève présentation du Service cantonal de statistique (SCS)

Le SCS : un service d'information

Le SCS est un service général d'information sur la vie économique et sociale du canton de Genève, plus particulièrement sur la population, l'économie et le domaine bâti, qui font l'objet d'une analyse permanente.

Par des enquêtes directes, l'exploitation de sources administratives ou d'informations statistiques fédérales, le SCS rassemble des données chiffrées sur la réalité socio-économique genevoise et ses divers aspects. Il traite ces données et en analyse les résultats en recourant aux diverses méthodes statistiques, afin de produire des informations statistiques pertinentes. Enfin, il diffuse ces informations, plus ou moins synthétisées, sous des formes diverses (tableaux et graphiques; rapports et publications).

Service officiel de l'Etat rattaché au Département de l'économie publique, le SCS est à la disposition des autorités, des administrations et du public, qu'il s'agisse d'associations diverses, d'entreprises ou de particuliers.

Subventionné par la Ville de Genève, le SCS a également un rôle de service municipal de statistique.

Activités

Le SCS couvre principalement trois domaines :

- *population*
  (population résidante et active, mouvements démographiques, emploi, marché du travail, santé, éducation),
- *économie*
  (production, revenus, salaires, consommation, prix, loyers, énergie, conjoncture),
- *domaine bâti*
  (construction, bâtiments, logements, occupation du sol, transactions immobilières).

L'activité du SCS peut être définie en huit points :

- élaboration de statistiques de base dans les domaines précités,
- appui à d'autres services pour la réalisation de statistiques,
- participation à la réalisation des recensements fédéraux (les principaux portent sur la population et les entreprises et ont lieu alternativement tous les 10 ans),
- diffusion de l'information statistique produite ou rassemblée par le SCS (publications, réponses à des demandes de toute nature),
- organisation et gestion de fichiers généraux,
- études et enquêtes diverses pour le compte des autorités,
- participation à des commissions d'experts,
- recherche appliquée : travaux d'analyse et prévision dans les trois principaux domaines du service.

Publications

Le SCS édite 10 collections de publications, qui correspondent à différents besoins : voir informations détaillées en fin de cahier.

Légende des signes

—	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
...	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
( )	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[ ]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

Reproduction et utilisation des chiffres autorisées avec mention de la source

Aspects statistiques

n° 75
Juin 1990

Evolution des prix à la consommation

Bilan 1989

Auteur : *Roland Rietschin* (Tél. 787 67 40)

Avec la collaboration de *Monique Roulet* et *Dominique Felsenheimer*

Prix : 10 F

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE
8, rue du 31-Décembre Case postale 36 1211 Genève 6

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
République et canton de Genève

Résumé

- Après trois années de renchérissement très modéré (1986-1988), la Suisse a connu en 1989 une nette accélération de la hausse du niveau général des prix à la consommation (+ 5,0 %). Cette situation résulte principalement – de manière très résumée – de la politique monétaire suisse juste après le krach boursier d'octobre 1987, de problèmes techniques qui ont perturbé le contrôle de la masse monétaire en 1988 et de la dépréciation du franc suisse. Les autres pays développés ont aussi subi une accélération du renchérissement en 1989, mais ce mouvement y a été moins sensible qu'en Suisse.

- A Genève, comme à l'échelon national, la hausse des prix a été tempérée en 1986-1988 et plus affirmée en 1989 (+ 4,6 %). Entre la base de l'indice actuel (décembre 1982) et décembre 1989, l'indice a progressé de 22,7 %, soit de 3,0 % en moyenne chaque année.

- Au cours de la période 1983-1989, les hausses ont été plus marquées pour les services (+ 33,6 %) que pour les marchandises (+ 12,2 %), mais 1989 est en porte-à-faux par rapport à cette tendance car le prix du mazout a subi un hoquet manifeste en décembre et car la dépréciation du franc suisse a renchéri des marchandises qui avaient auparavant exercé un effet modérateur sur la hausse du niveau général des prix.

- En 1989, les relèvements des taux hypothécaires ne se sont pas encore répercutés sur les loyers à Genève, mais cela n'empêche pas ceux-ci de constituer l'un des moteurs du renchérissement (ils augmentent de 40,1 % en sept ans).

- Le mouvement des prix de certains produits (fruits, légumes, vacances, etc.) étant affecté par des variations saisonnières, cela se répercute sur l'indice général. De plus, certaines adaptations de prix et tarifs interviennent traditionnellement en janvier et les loyers sont relevés deux fois par an en mai et novembre. Pour toutes ces raisons, l'indice général est soumis à un cycle saisonnier caractérisé par une poussée nette en début d'année, un palier au printemps, qui se poursuit par un creux en été et se termine par une poussée sensible en fin d'année.

- Afin de consolider sa connaissance de l'instrument, le SCS calcule régulièrement des indices fondés sur les mêmes observations de prix mais utilisant des structures de consommation (pondérations des postes de dépenses) différentes correspondant à des ménages de catégories spécifiques (par opposition au ménage moyen type). Ces calculs montrent que le système de pondération exerce en fait très peu d'impact sur l'indice et que celui-ci est pertinent pour l'ensemble des ménages et non pas pour certaines catégories sociales seulement. Cette constatation n'est d'ailleurs pas trop étonnante dans la mesure où les prix des divers biens et services n'évoluent pas au hasard, mais plutôt selon une logique et une dynamique économiques qui les poussent dans la plupart des cas dans la même direction et souvent à un rythme comparable.

1. Introduction

Cette brochure présente une analyse de l'évolution des prix à Genève durant les années 1983-89 en s'attachant plus particulièrement aux dernières années de cette période. Ces résultats régionaux sont replacés dans un contexte géographique plus large et certains aspects spécifiques de l'évolution des prix sont abordés : éléments de typologie, marchandises importées et cours du franc suisse, impact du système de pondération sur l'indice.

Ce cahier suit notamment :

1. Prix à la consommation et loyers, évolution 1984-1986 à Genève; Aspects statistiques n° 56, juillet 1987.
2. Evolution des prix à la consommation 1983-1987, comparaison Genève/Suisse; Aspects statistiques n° 60, septembre 1988.

Les résultats portant sur le canton de Genève figurent de façon détaillée dans la feuille mensuelle "Indices des prix à la consommation", dans le "Bulletin statistique" et l'"Annuaire statistique", publiés par le Service cantonal de statistique, ceux se rapportant à la Suisse sont présentés dans les collections de l'Office fédéral de la statistique et ceux concernant les pays étrangers sont tirés des "Principaux indicateurs économiques", publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

2. L'indice des prix à la consommation : quelques généralités qu'il est utile de se rappeler

En Suisse, l'évolution des prix à la consommation est appréciée par l'instrument statistique nommé "indice des prix à la consommation", lequel a pour objectif de mesurer l'évolution au cours du temps des prix d'un ensemble de biens et services représentatifs de la consommation des ménages de salariés, en quantités fixes et à qualité équivalente, c'est-à-dire à volume constant. Il s'agit de mesurer - dans l'idéal - les variations "pures" de prix, sans prendre en compte ni les modifications survenant dans les habitudes des ménages en matière de consommation, ni celles touchant la qualité des biens et services.

Dans la réalité, bien entendu, les habitudes de consommation des ménages évoluent; au fur et à mesure que les revenus réels augmentent, la part prise par les biens et services de première nécessité (alimentation, habillement, chauffage,...) dans l'ensemble des dépenses tend à diminuer, alors que progresse celle des assurances, des transports et des loisirs, par exemple. De nouveaux produits, inconnus auparavant, apparaissent sur le marché (exemples : magnétoscopes, disques compacts).

Par conséquent, il convient d'adapter périodiquement l'indice à ces changements. Le principal ajustement consiste à revoir la pondération des postes de dépenses en fonction de l'évolution de la structure des dépenses des ménages. Dans la mesure où les nouveaux produits apparaissant sur le marché ne peuvent pas entrer dans un poste de dépenses déjà défini, le champ[1] de l'indice est élargi pour les y

1. Ensemble des biens et services dont les prix entrent dans le calcul de l'indice.

La structure de consommation

La structure de consommation définit les biens et services dont les prix entrent dans le calcul de l'indice ainsi que l'importance relative (la pondération) de chacun d'eux dans ce calcul. Elle est construite de façon hiérarchisée, et les biens et services de même nature sont regroupés.

Exemple			Pondération en %
a)	Groupe de dépenses	Alimentation	21,000
b)	Sous-groupe de dépenses	Lait et produits laitiers	3,924
c)	Sous-groupe inclus dans b)	Lait	1,245
d)	Poste de dépenses	Lait entier en emballage	0,374
e)	Variétés	Lait entier pasteurisé 1L	
		Lait entier upérisé UHT 1/4 L	
		Lait entier upérisé UHT 1/2 L	
		Lait entier upérisé UHT 1 L	
		Lait entier, emballages d'autres contenances	

Au même niveau que "lait entier en emballage" d) et dans le sous-groupe "lait" c), on trouve aussi : lait "drink", autre lait en emballage, lait en vrac. Au niveau de "lait" c) et dans le sous-groupe "lait et produits laitiers" b), on trouve le beurre, le fromage, la crème et les autres produits laitiers. Au niveau de "lait et produits laitiers" b), dans le groupe "alimentation", on trouve les oeufs, la viande, le poisson, les huiles et les graisses, les produits à base de céréales, les pommes de terre, les légumes, les fruits, les conserves, ..., et les repas pris au restaurant.

Le poste de dépenses est la plus petite position ayant une pondération; les variétés, non pondérées, affinent encore cette structure hiérarchisée. Lorsqu'une variété est homogène, le prix moyen est calculé.

Pour chaque position pondérée (poste, sous-groupe, groupe), il est possible de calculer un indice de prix. Au sein du groupe "alimentation", par exemple, on peut ainsi comparer le renchérissement du pain avec celui de la viande et estimer la contribution de chacun d'eux au renchérissement du groupe. Cette décomposition permet de calculer des sous-indices "à la demande". En prenant par exemple le mazout (groupe "chauffage et éclairage") et l'essence (groupe "transports et communications"), on peut construire l'indice des produits pétroliers.

inclure. Le cas échéant, certaines formules de calcul sont changées, des conventions de gestion sont revues, de nouvelles méthodes sont introduites. L'indice actuel a pour base décembre 1982, les bases précédentes sont : septembre 1977, septembre 1966, août 1939 et juin 1914. Pour les indices récents, la révision, complète ou partielle, correspond au changement de base; la révision de l'indice de base 1939 a été interrompue, elle s'est achevée en 1950; quant à l'indice de 1914, il n'a pas été calculé régulièrement depuis 1914, mais le début de la série a été estimé.

L'indice suisse des prix à la consommation et les *indices régionaux* - dont l'*indice genevois* - sont calculés selon les mêmes méthodes, formules et conventions, ainsi qu'avec la même pondération des postes de dépenses; l'indice genevois prend en compte, par définition, les prix observés dans le canton, alors que l'indice suisse intègre les prix relevés dans l'ensemble du pays, ceux de Genève entrant pour 10 % dans son calcul[1]. Des indices régionaux sont aussi calculés pour le canton de Bâle-Ville et les villes de Berne et Zurich[2]; leurs résultats sont formellement comparables à ceux des indices suisse et genevois. Cette comparaison permet de connaître les différences d'évolution des prix, mais non les écarts de niveaux de prix entre régions.

1. Les loyers entrent dans l'indice suisse en fonction de la part que représente le parc de logements considéré dans le parc suisse.

2. Leurs pondérations dans l'indice suisse sont respectivement de 10 %, 10 % et 20 %.

En principe, tous les biens et services de consommation sont couverts par l'indice. Ne sont pas comprises cependant les catégories de dépenses qui ne comportent pas de prix ou dont le prix ne correspond pas à une quantité identifiable; il s'agit des impôts directs, des cotisations sociales, des primes d'assurances (les primes d'assurance RC pour automobiles, cependant, entrent dans l'indice), des intérêts de prêts, des loyers fictifs des logements en propriété et de l'autoconsommation. De plus, certains biens et services de peu d'importance, rarement consommés ou dont l'observation des prix est problématique ne sont pas pris en considération. Il s'agit notamment des services domestiques ou de garde d'enfants, des frais d'écolage autres que les cours du soir, des loyers de places de stationnement, des frais de déménagement, des dépenses funéraires, des services juridiques, des frais de vétérinaire, des articles d'optique et de maroquinerie, des montres et bijoux.

L'exclusion des cotisations d'assurance-maladie permet de bien comprendre la différence entre un *"pur indice de prix"* et ce que pourrait être un *indice du coût de la vie*. Actuellement, ces cotisations augmentent moins de par la progression des prix (tarifs hospitaliers, médicaux, dentaires; médicaments) que par celle des quantités consommées par la communauté des affiliés. Ainsi, la cotisation d'assurance-maladie n'est pas un prix au sens strict. Dans un pur indice de prix, il est donc logique de l'exclure et de ne prendre en compte que les prix constitutifs susmentionnés.

Par contre, un indice du coût de la vie devrait intégrer les cotisations d'assurance-maladie, car l'évolution de celle-là influe directement sur le budget des ménages. Dans le cas d'un revenu indexé selon un indice de prix et ne bénéficiant d'aucune autre augmentation, il appert que l'augmentation des cotisations d'assurance-maladie, non compensée, provoque une diminution du pouvoir d'achat du ménage concerné.

Autre exemple de la différence entre un indice de prix et un indice du coût de la vie : l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau dont la consommation est – pour certains ménages – obligatoire. Le téléréseau est en cours d'installation dans le canton. En raison de diverses circonstances tenant au processus de décision d'installation et aux clauses de certains baux, un grand nombre de ménages se trouvent en situation de devoir payer un abonnement pour recevoir un service (le raccordement) qu'ils n'avaient pas sollicité. Dans un indice du coût de la vie, on devrait tenir compte de ce genre d'obligation d'achat, qui augmenterait l'indice en fonction du prix de l'abonnement, de la part des ménages concernés et du budget moyen des ménages.

Le prix de l'argent (taux d'intérêt) est lui aussi exclu du champ de l'indice mais le mouvement des taux hypothécaires se répercute sur les loyers, qui eux entrent dans l'indice.

L'indice de base 1982 est fondé sur la méthode des indices élémentaires : on cherche à suivre dans le temps le prix du même article dans le même point de vente; le prix courant est toujours rapporté au prix de base (décembre 1982). L'indice général est obtenu par agrégation de tous ces indices élémentaires, selon le système de pondération choisi, qui reste constant entre deux révisions (indice de Laspeyres).

Cette méthode a pour avantage une grande rigueur : solidement ancré sur sa base, l'indice ne risque aucun dérapage et ses formules satisfont aux critères scientifiques reconnus.

Dans la réalité, les changements d'assortiment ne permettent pas de conserver exactement le même échantillon de biens et services entre deux révisions; des articles disparaissent et doivent être remplacés par d'autres. Dans ce cas, il convient d'introduire les nouveaux articles en considérant implicitement que leurs prix auraient évolué dans le passé parallèlement à ceux de l'ensemble des articles appartenant au même poste de dépenses.

Dans le meilleur des cas, le nouvel article est comparable au précédent et le prix peut être enchaîné, c'est-à-dire la série de prix poursuivie. Sinon, une nouvelle série de prix est commencée pour l'article apparu. Dans les secteurs commerciaux caractérisés par des changements d'assortiment fréquents (habillement, appareils de photo, hi-fi, etc.), le danger existe de ne plus rien pouvoir comparer et d'ouvrir chaque fois des séries de prix qui ne varient pas. Au pire, il pourrait même y avoir des effets

pervers avec certains articles de hi-fi, des appareils de photo et des caméras : un nouveau modèle est mis sur le marché à un prix élevé, on commence une nouvelle série de prix car la comparaison n'est pas possible avec un ancien article disparu; puis, le prix diminue car des modèles encore plus perfectionnés sont mis en vente; au total, l'indice ne cesserait de reculer alors que le "vrai" prix de ces articles, à utilité égale pour l'acheteur, aurait peut-être bien augmenté ! Dans les faits, les choses ne se passent pas aussi mal pour les articles de ce type et l'évolution de leur prix telle qu'elle apparaît dans l'indice paraît normale.

Ces considérations mettent cependant en évidence les difficultés de l'observation de l'évolution des prix dans la réalité. Le principal obstacle est constitué en l'occurrence par les changements d'assortiment dus soit au progrès technique (hi-fi, automobiles, etc.) soit aux aléas de la mode (habillement). Dans ce dernier cas, les relevés de prix sont parfois un vrai casse-tête, tant il est difficile de trouver un nouvel article comparable à celui qui a disparu des rayons.

3. Evolution des prix en Suisse et dans les pays industrialisés en 1987-1989

Dans les pays industrialisés, le renchérissement est resté très modéré en 1987 et 1988, puis il s'est accéléré en 1989.

La chute vertigineuse du prix du pétrole intervenue en 1986 a encore contribué à atténuer la hausse générale des prix l'année suivante. Après le krach boursier d'octobre 1987, les banques nationales ont injecté des liquidités dans l'économie afin d'éviter une crise. Conjuguée avec un renforcement de la demande dans plusieurs pays, cette situation a intensifié les pressions à la hausse des prix en 1988, sans pour autant que l'accélération soit forte pour l'ensemble de l'OCDE. En 1989, par contre, le taux annuel de renchérissement s'établit nettement plus haut, bien que les banques nationales aient repris entre-temps une politique monétaire restrictive. Ce phénomène s'explique en grande partie par des événements ponctuels : hausse du prix du pétrole début 1989 après la conférence de l'OPEP de novembre 1988, relèvement des impôts de consommation dans plusieurs pays (Japon, Allemagne fédérale, Italie) et hausse des taux hypothécaires au Royaume-Uni (et en Suisse).

Durant cette période, la Suisse connaît deux années de très faible renchérissement et une de nette reprise de la hausse des prix. En 1987 et 1988, la Suisse figure encore parmi les pays les plus stables dans ce domaine; seuls les Pays-Bas, le Japon, l'Allemagne fédérale et la Belgique enregistrent un taux de renchérissement inférieur ou semblable. Mais en 1989, la liste de ces derniers s'allonge et la France y figure. Comment en est-on arrivé là ?

Premièrement, les autres pays ne sont pas restés inactifs face à l'inflation, leur discipline en matière monétaire s'est accrue et ils en recueillent les fruits. Deuxièmement, la Suisse a connu dernièrement divers problèmes ponctuels qui méritent un bref exposé. Après le krach boursier d'octobre 1987, la Banque nationale suisse (BNS) a comme ses consoeurs augmenté la masse monétaire afin d'éviter une récession. En 1988, deux changements techniques (nouvelles prescriptions légales en matière de liquidités, introduction du nouveau système de compensation interbancaire[1]) obscurcissent temporairement la vue sur l'évolution de la masse monétaire. Quand la vue se dégage, révélant des flaques de liquidités à éponger, la BNS reprend sa politique monétaire restrictive, mais tout ne rentre pas pour autant dans l'ordre rapidement. Dans les autres pays, la situation a pu être maîtrisée plus rapidement après le krach car les instruments de contrôle de la masse monétaire n'ont pas été perturbés.

Le franc suisse, après quelques belles années d'appréciation, commence à chuter au printemps 1988; entre janvier 1988 et mai 1989 – le creux de la vague –, il perd 13,6 % de sa valeur réelle par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux du pays. A la fin de l'année, il se reprend légèrement, sans pour autant regagner vraiment du terrain.

1. Compensation centralisée et immédiate entre les principales banques ne nécessitant des transferts de liquidités que pour les soldes.

Tableau 1

Variation annuelle des prix à la consommation dans les principaux pays de l'OCDE, en %

	1987	1988	1989
Total OCDE	4,0	4,4	5,9
CE	3,2	4,1	5,4
Suisse	**1,9**	**1,9**	**5,0**
Etats-Unis	4,4	4,4	4,6
Japon	0,5	0,9	2,6
Allemagne fédérale	1,0	1,6	3,0
France	3,1	3,1	3,6
Royaume-Uni	3,7	6,8	7,7
Italie	5,1	5,5	6,5

Source : OCDE

Graphique 1

Taux annuels de renchérissement en 1989, en %

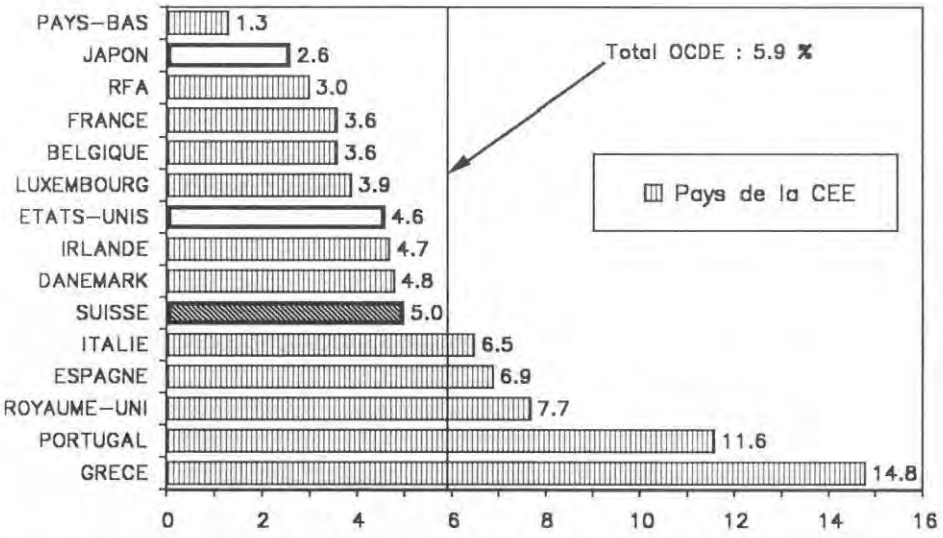

Le frein monétaire raréfiant l'argent, le prix de celui-ci (taux d' intérêt) augmente, et cela avec d'autant plus de bonne volonté que les capitaux fuient un franc en dépréciation et se tournent vers une Europe qui maîtrise de mieux en mieux son inflation et dont l'économie est portée par le grand projet communautaire. Dans la foulée des taux d'intérêt, les taux hypothécaires gagnent pratiquement un point en une année, passant de 5,00 % à 5,92 % (moyennes mensuelles de décembre 1988 et décembre 1989 pour les anciennes hypothèques). En raison des mécanismes de report institutionnalisés, les loyers subissent de fortes majorations. Les marchandises importées se ressentent de l'érosion du franc et l'indice général accuse le coup : + 5,0 % pour la Suisse en 1989.

Notons de plus que la comparaison des taux de renchérissement entre différents pays doit se faire avec un certain recul car les indices des prix à la consommation ne sont pas calculés partout de la même manière. Des écarts de quelques dixièmes de point de pourcentage peuvent ne pas être significatifs.

Graphique 2

Evolution du niveau général des prix à la consommation en Suisse (juin 1914 = 100)

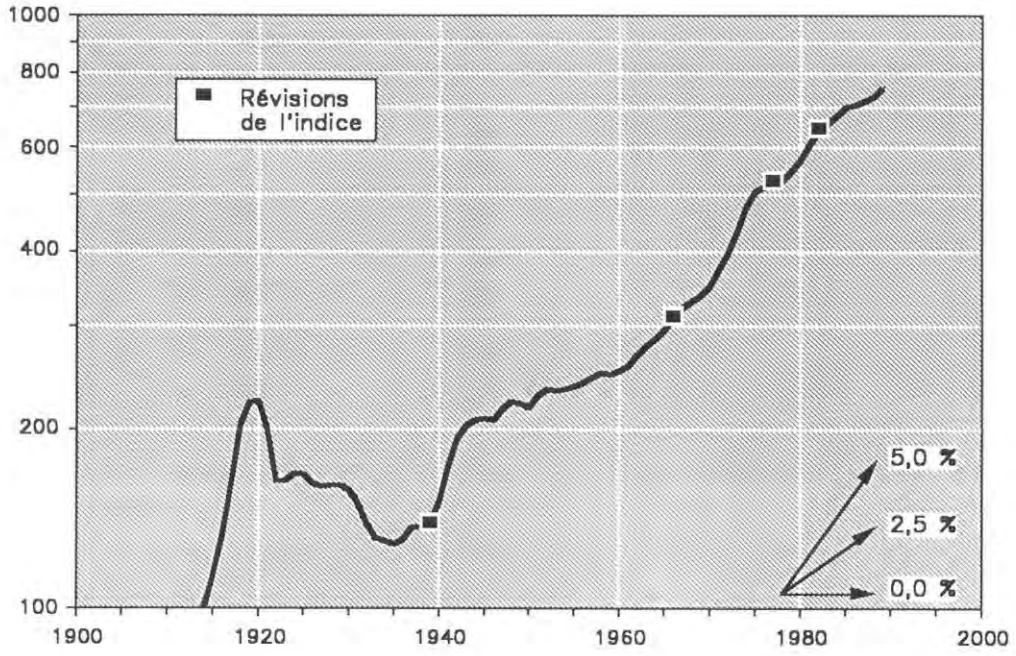

Graphique 3

Evolution du niveau général des prix à la consommation (septembre 1966 = 100)

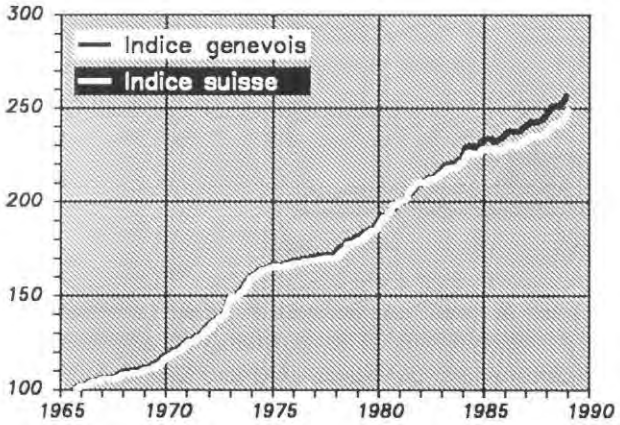

Graphique 4

Evolution du niveau général des prix à la consommation (décembre 1982 = 100)

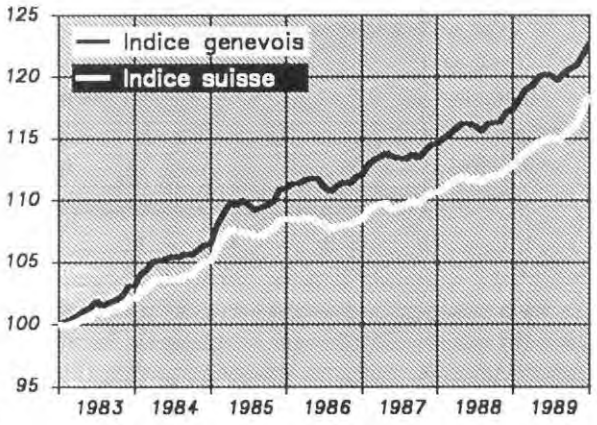

4. Evolution des prix à Genève : tendances récentes et moyen terme

Depuis la publication du dernier rapport du SCS sur l'évolution des prix à Genève[1], qui portait sur la période 1984-1986, le canton a connu – comme d'ailleurs l'ensemble du pays – deux années de faible renchérissement (1987 : + 2,2 %; 1988 : + 2,4 %) et une de reprise de l'inflation (1989 : + 4,6 %). Entre la base de l'indice actuel (décembre 1982) et décembre 1989, les prix progressent de 22,7 %, soit de 3,0 % en moyenne chaque année.

Alimentation : fortes disparités, mais le groupe n'est pas à la traîne

Durant la période 1983-1989, les prix de l'alimentation progressent de 21,7 %, soit à peine moins fortement que l'indice général. De fortes disparités se manifestent entre les postes à l'intérieur de ce groupe.

Ainsi, l'indice est tiré vers le haut par les repas pris au restaurant (+ 30,8 %), qui sont à considérer dans le cadre des services, par les fruits et légumes (respectivement : + 45,7 % et + 31,9 %), le poisson (+ 30,7 %) et les pommes de terre (+ 25,3 %). Dans les boucheries, le veau (+ 32,9 %) et le boeuf (+ 27,0 %) revendiquent leurs lettres de noblesse et divorcent du porc (+ 10,9 %), de la charcuterie (+ 13,3 %) et de la volaille (+ 0,3 %).

Les produits à base de céréales progressent de 24,1 % en sept ans. Si les pâtes et le riz se replient (respectivement : – 4,4 % et – 9,6 %), la petite boulangerie est carrément posée sur une rampe de lancement (+ 41,0 %) – il est vrai qu'elle incorpore une grande part de main-d'oeuvre ! Quant au pain, produit de base de cet ensemble, il renchérit de 23,8 %.

Les produits laitiers (+ 15,4 %) exercent un effet de retenue, à l'exception du beurre (+ 24,1 %); il en va de même pour les huiles et les graisses (+ 7,5 %) et les conserves (+ 6,2 % en 7 ans, mais + 4,2 % rien qu'en 1989).

Les prix des fruits et légumes subissent des fluctuations fréquentes – le mot est faible – et parfois assez violentes. En examinant l'évolution des indices annuels moyens (moyennes des 12 indices mensuels), on remarque des années de fort renchérissement (1983 et 1985 par exemple) auxquelles succèdent des années de quasi-stabilité ou de repli (mouvements saisonniers mis à part). Cette situation découle notamment de phénomènes climatiques affectant les récoltes.

Rappelons que la plupart des prix de ce groupe ne se forment pas librement sur un marché ouvert, mais qu'ils sont fixés ou limités dans leur mouvement par les autorités fédérales dans le cadre de leur politique agricole. Quand on sait que les grands distributeurs de produits alimentaires établis dans le canton affirment que la concurrence française exerce un effet modérateur sur la hausse des prix, on ne peut que s'inquiéter de ce qui serait arrivé si cette concurrence n'existait pas !

Boissons et tabacs : un effet général modérateur

En sept ans, les boissons et tabacs renchérissent de 16,5 %, soit sensiblement moins que l'indice général. Cette situation est patente en 1987 et 1988 notamment, mais 1989, sans faire exception, voit une nette augmentation de ce groupe (+ 4,3 %).

Lequel groupe apparaît bien comme partagé entre deux ensembles suivant des trajectoires différentes. Les boissons prises au restaurant, qui sont un service avant d'être une marchandise, augmentent de 26,6 % en sept ans. Les produits du tabac, qui contiennent en proportion de moins en moins de tabac et de plus en plus de taxes, enregistrent une hausse de 24,4 %. Par contre, les boissons achetées au détail augmentent dans des proportions plus faibles : 4,7 % pour les spiritueux, 5,8 % pour le vin et les boissons sans alcool, 10,7 % pour la bière. Les mouvements de prix au cours de la période sous revue ne sont cependant pas réguliers. Les vins reculent en 1987, les boissons sans alcool en 1988 et la bière en 1989, par exemple.

---

1. Prix à la consommation et loyers, évolution 1984-1986 à Genève; Aspects statistiques n° 56, juillet 1987.

Tableau 2 *Canton de Genève*

Indice genevois des prix à la consommation
Variation entre décembre 1982 et décembre 1989

	Pondération	Variation	Contribution à la variation[1]
		%	Points
Indice général	**100,000**	**22,7**	**22,73**
Groupe de dépenses			
Alimentation	21,000	21,7	4,56
Boissons et tabacs	5,000	16,5	0,82
Habillement	7,000	25,3	1,77
Loyer	18,000	40,1	7,24
Chauffage et éclairage	5,000	– 8,1	– 0,40
Aménagement et entretien du logement	6,000	16,1	0,97
Transports et communications	14,000	12,7	1,77
Santé et soins personnels	8,000	22,6	1,81
Instruction et loisirs	16,000	26,2	4,19
Genre de biens			
Marchandises	50,784	12,2	6,21
• Marchandises non durables	42,627	12,5	5,34
• Marchandises durables	8,157	10,7	0,87
Services	49,216	33,6	16,52
• Services privés	42,413	34,7	14,69
• Services publics	6,803	26,8	1,83
Origine des biens			
Marchandises et services indigènes	70,388	28,2	19,82
Marchandises importées	29,612	9,8	2,91

1. *Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la variation en % de l'indice général.*

Le marché des boissons est décrit comme étant saturé, surtout dans le domaine des alcools forts. Et la concurrence est vive, malgré la protection dont jouissent les vins du pays. Dans cette situation, il est compréhensible que les pressions à la hausse restent faibles.

Habillement : des évolutions plates et régulières

L'augmentation des prix du groupe se fixe à 25,3 % en 1983-1989, soit légèrement au-dessus de la progression de l'indice général. Examiné année après année, le renchérissement de l'habillement est tantôt supérieur, tantôt inférieur au renchérissement général sans que l'on puisse analyser plus avant les raisons de ces évolutions. Peu de disparités significatives apparaissent entre les postes de dépenses : les habits pour enfants, cependant, progressent fortement (+ 44,1 %) et les augmentations sont légèrement plus fortes pour les habits de femme que pour les vêtements d'homme.

Loyers : l'un des principaux moteurs du renchérissement

L'évolution des loyers vaudrait à elle seule une publication... et c'est bien ce que le SCS va faire ! Sans entrer dans les détails, notons ici que les loyers progressent de 40,1 % en sept ans. Un indice ne comprenant pas ce groupe de dépenses aurait enregistré une hausse de 18,9 %, contre 22,7 % pour l'indice général.

Les deux hausses successives des taux hypothécaires intervenues en 1989 ne se sont pas encore répercutées sur les loyers dans le canton. Les baux y sont généralement plus longs que dans le reste du pays et il en découle que les effets d'un relèvement des taux y sont plus étagés dans le temps. Pour cette raison, le renchérissement annuel des loyers se fixe pour 1989 à 5,3 % à Genève, à 7,0 % en Suisse.

L'évolution des loyers est calculée à part de celle des autres prix, dans le cadre de la statistique des loyers, qui forme un tout. Pour la calculer, on suit semestre après semestre un échantillon évolutif. Cet échantillon diminue de par la disparition de logements (démolition, profonde restauration). L'évolution des loyers tient compte notamment de l'apparition de logements neufs, dont les loyers tirent nettement l'indice vers le haut.

Si l'on exclut les logements neufs, l'indice des loyers correspondant augmente de 34,3 % en sept ans, contre 40,1 % pour l'indice complet. L'écart entre les deux chiffres permet de mieux appréhender l'effet des loyers des logements neufs sur le marché.

Chauffage et éclairage : de l'agitation dans le mazout

Au cours de la période 1983-1989, l'indice de ce groupe recule de 8,1 %, cela grâce à la chute du prix du pétrole en 1986.

En sept ans, le gaz se replie de 5,6 %, l'électricité augmente de 27,1 %. Notons, pour être complets, qu'une baisse de 3,9 % de l'électricité intervient en janvier 1990, soit en-dehors de la période considérée.

L'indice de l'électricité est calculé sur la base de la facture fictive totale d'électricité de ménages consommateurs types. Cette méthode permet de tenir compte aisément de modifications portant non seulement sur le prix du kwh, mais aussi sur les redevances fixes et autres frais éventuels.

Si les mouvements de prix du gaz et de l'électricité sont rares, comme il sied à des tarifs publics, ce n'est pas le cas du prix du mazout, qui fluctue traditionnellement beaucoup. Après la flambée des deux premiers chocs pétroliers, le prix du mazout chute de moitié en 1986. En 1987, il oscille à la baisse; en 1988, il oscille encore mais sa marge de fluctuation se rétrécit; en 1989, il reste stable, puis il remonte en automne, il fait même en décembre un bond que l'on justifie par les difficultés de transport sur le Rhin. Au total, la période 1983-1989 se solde par un repli de 24,3 %, mais seule une vision à plus long terme permet de saisir l'ensemble du mouvement (voir chapitre 5.2). En février 1990, par ailleurs, la fièvre de décembre retombe et le prix du mazout revient à son niveau de novembre 1989.

Aménagement et entretien du logement : hausses faibles et régulières

En sept ans, la progression des prix pour le groupe considéré dans son ensemble se fixe à 16,1 %. Chaque année, sauf en 1986, la hausse est inférieure à celle de l'indice général. Les augmentations touchant les services se démarquent de celles qui portent sur les marchandises, qui sont essentiellement, dans ce groupe, des biens durables. Ainsi, les réparations effectuées par des tiers progressent de 34,7 %, les services de blanchissage et teinturerie de 21,8 %, tandis que les hausses se fixent à 8,3 % pour les appareils électroménagers, 8,9 % pour les tapis, 14,5 % pour la literie, 16,2 % pour les meubles et 12,8 % pour les produits de lessive et de nettoyage. La retenue de ces mouvements doit cependant être tempérée : les marchandises durables sont en grande partie importées et le consommateur a longtemps bénéficié de l'appréciation du franc suisse. En 1989, après la dépréciation notable de la monnaie nationale, les appareils électroménagers augmentent de 4,1 %, soit autant que durant les six années précédentes !

Tableau 3 *Canton de Genève*

Indice genevois des prix à la consommation

Variation annuelle, calculée de décembre à décembre, selon le groupe de dépenses, le genre de biens et l'origine des biens, en %

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Indice général	**3,1**	**3,2**	**4,3**	**1,0**	**2,2**	**2,4**	**4,6**
Groupe de dépenses							
Alimentation	4,2	3,2	3,9	1,9	1,5	1,8	3,4
Boissons et tabacs	0,8	2,3	3,8	2,3	1,1	0,8	4,3
Habillement	4,8	2,9	4,5	3,7	2,4	1,7	2,9
Loyer	4,6	4,7	5,7	5,0	4,4	4,9	5,3
Chauffage et éclairage	- 6,1	6,9	3,2	- 29,8	1,2	- 1,3	26,6
Aménagement et entretien du logement	2,0	2,0	2,7	2,6	1,3	1,4	3,0
Transports et communications	1,3	3,4	2,8	- 2,5	0,6	1,7	4,8
Santé et soins personnels	5,1	1,8	2,6	3,2	3,4	2,2	2,4
Instruction et loisirs	3,9	2,2	6,1	3,7	2,0	2,6	3,2
Genre de biens							
Marchandises	1,9	2,1	2,8	- 2,2	1,3	1,2	4,6
• Marchandises non durables	2,0	2,3	3,1	- 2,9	1,3	1,3	5,1
• Marchandises durables	1,5	1,2	1,4	1,6	1,4	0,9	2,2
Services	4,4	4,4	5,7	4,1	3,0	3,4	4,5
• Services privés	4,2	3,4	5,8	4,6	3,7	3,8	4,9
• Services publics	5,9	10,7	4,8	1,3	- 0,9	0,8	2,0
Origine des biens							
Marchandises et services indigènes	3,9	3,9	4,7	3,5	2,6	2,9	3,8
Marchandises importées	1,4	1,7	3,1	- 5,3	1,0	1,0	6,8
Variation des moyennes annuelles de l'indice général	4,1	3,7	4,0	1,7	1,9	2,2	3,6
Pour information : **indice suisse**							
Variation annuelle (déc.-déc.)	2,1	2,9	3,2	0,0	1,9	1,9	5,0
Variation des moyennes annuelles	2,9	2,9	3,4	0,8	1,4	1,9	3,2

Transports et communications : des influences multiples

Entre début 1983 et fin 1989, l'indice du groupe enregistre une hausse de 12,7 %, très inférieure à celle de l'indice général. Cet écart est imputable principalement au mouvement de l'essence, dont le prix a beaucoup baissé en 1986. Si l'on exclut l'essence, le reste du groupe augmente de 20,5 % en sept ans, c'est-à-dire légèrement moins que l'indice général.

Les principales hausses touchent toujours les mêmes postes : assurances RC (+ 42,5 %) et services des garagistes (+ 44,5 %).

La progression des voitures neuves s'établit à 18,3 %. Les italiennes (+ 12,2 %) et les françaises (+ 13,5 %) se démarquent des allemandes (+ 18,9 %) et des japonaises (+ 22,9 %). Ces dernières, il est vrai, ont pénétré sur le marché avec des prix relativement bas, puis elles se sont bien rattrapées.

Le front des tarifs publics n'est pas uni : les PTT ont fait un effort (+ 4,9 % en sept ans), notamment en diminuant les prix des communications téléphoniques en 1987 et 1988; par contre, les CFF majorent leurs tarifs de 21,1 % en sept ans, dont 6,8 % en 1989. Les transports publics urbains, eux, majorent les leurs de 31,5 % en 1983-1989; notons pour être parfaitement complets que le fait de comparer uniquement des prix ("pur indice de prix") ne permet de tenir compte très fidèlement ni des effets de l'introduction d'abonnements, ni de ceux de l'accroissement des prestations offertes.

Les fluctuations du prix de l'essence sont de moindre amplitude que celles du prix du mazout car la part très importante de taxes qu'il comprend lui confère une certaine inertie. En sept ans, le prix de l'essence se replie de 15,4 %. Tombé assez bas à fin 1986, il fluctue continuellement dans une marge assez étroite en 1987 et 1988; en 1989, il subit quelques hoquets au printemps et s'installe dans une tendance légèrement haussière.

Santé et soins personnels : globalement dans la ligne de l'indice

En sept ans, les prix de ce groupe in globo progressent de 22,6 %. Les tarifs des coiffeurs augmentent de 28,3 %, les articles de toilette de 10,3 %.

Dans le domaine de la santé, c'est le grand écart entre d'une part les tarifs hospitaliers (+ 90,0 %), d'autre part les tarifs médicaux (– 2,9 %), médico-dentaires (+ 18,5 %) et les médicaments (+ 16,0 %). Pour les prestations médicales, le chiffre résulte en partie d'une variation artificielle. En juin 1981, à la suite d'une hausse de prix, le Conseil d'Etat de Genève fixe pour les prestations médicales un tarif-cadre fondé sur un système de points. Le point vaut alors 50 centimes. Ce tarif-cadre soulève des protestations de la part des caisses-maladie, qui obtiennent en août 1984, par arrêté du Conseil fédéral, que le point soit ramené à 45 centimes. En 1987, ces prestations augmentent de 4,3 %, en 1989 de 3,5 %.

La dernière majoration des tarifs médico-dentaires date de 1987 (+ 7,6 %).

De manière générale, les frais d'hospitalisation – en termes de coûts – sont supportés conjointement par l'ensemble des contribuables, par voie de subvention, et par la clientèle, dont les caisses-maladie paient des factures fondées sur les tarifs entrant dans l'indice. La politique tarifaire actuelle du Conseil d'Etat a pour effet de diminuer la part de financement assurée par les subventions (le contribuable) et d'augmenter celle qui est assurée par les patients et leur caisse-maladie.

Instruction et loisirs : un cran au-dessus de l'indice général

La variation annuelle de ce groupe est généralement supérieure à celle du niveau général des prix; en sept ans, la progression se fixe à 26,2 %.

Ce groupe illustre aussi l'écart d'évolution entre les services et les marchandises. Parmi les premiers, la hausse est de 32,5 % pour les réparations de radios et TV, de 29,6 % pour les spectacles, de 33,1 % pour les vacances et de 70,2 % pour les cours. Parmi les secondes, citons 4,4 % pour les livres, 13,1 % pour la papeterie, 12,7 % pour les appareils de photo et de cinéma; les appareils de hi-fi, TV et radio reculent de 13,0 %. Ce repli est imputable en partie à l'appréciation du franc; en 1989, ces articles augmentent de 1,4 %.

Graphique 5

Indice genevois des prix à la consommation par groupe de dépenses (décembre 1982 = 100)

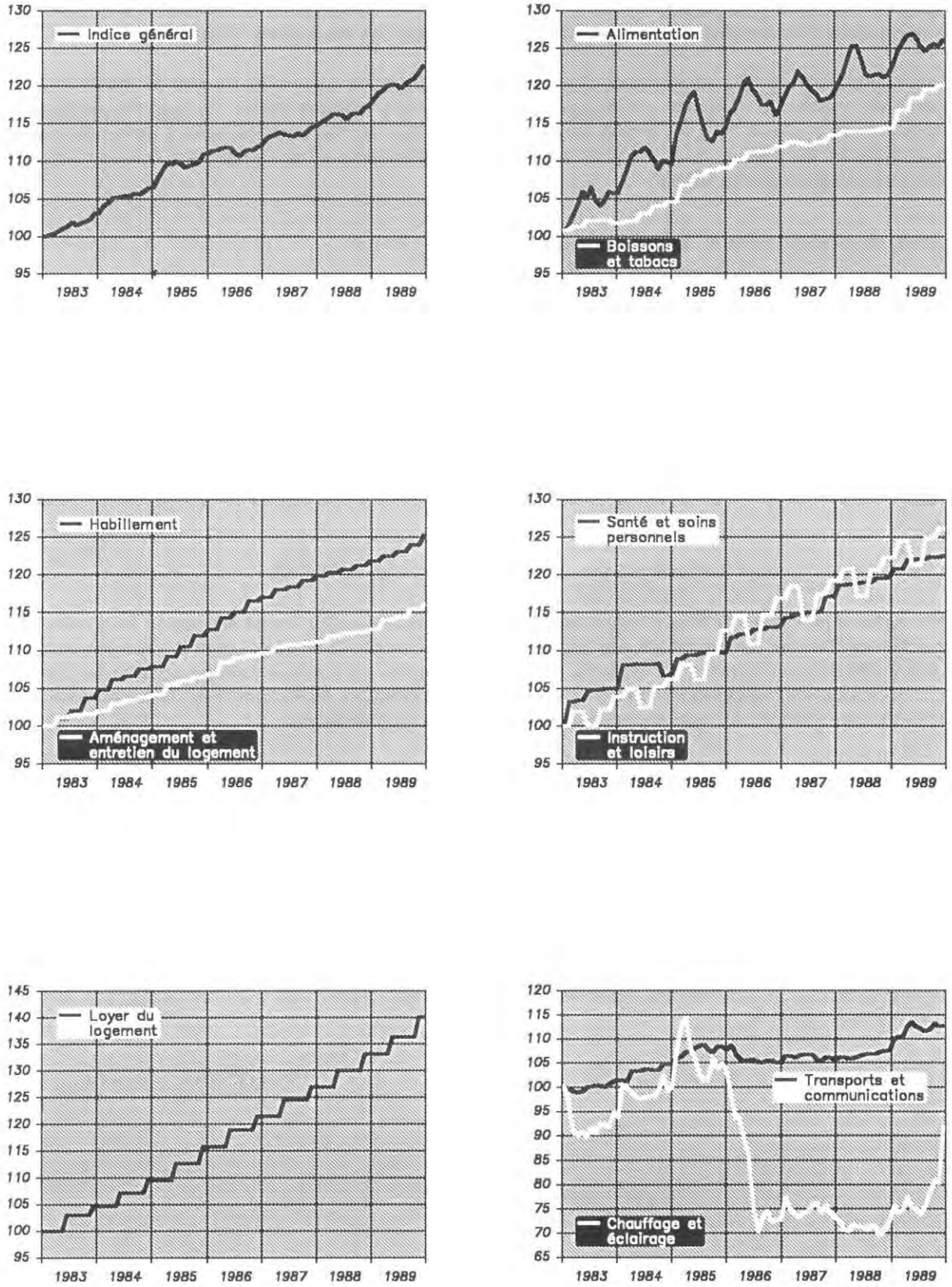

5. Eléments de typologie d'évolution des prix

5.1 Les prix saisonniers

Le rythme des saisons affecte comme chacun le sait l'activité économique et se répercute notamment sur le mouvement des prix. Les principaux biens et services touchés sont les produits frais (fruits, légumes, pommes de terre), l'essence – curieusement –, les voyages à forfait et les frais de logement de vacances.

Dans l'optique de la décomposition des séries chronologiques, deux facteurs influent sur les prix en plus du cycle saisonnier :

- la tendance, c'est-à-dire le mouvement de fond des prix;
- la composante irrégulière, soit ce qui reste quand on a éliminé la tendance et le cycle saisonnier (exemple : le marché de l'essence se tend après l'échouage d'un pétrolier, la récolte d'asperges a été mauvaise et elles sont rares cette année).

Pour les *fruits et légumes*, le calcul d'un indice mensuel est particulièrement délicat car les différentes variétés ne sont offertes sur les étals que durant certaines périodes de l'année. La comparaison du prix des fraises, par exemple, ne peut se faire qu'entre les mois correspondants d'années successives, mais il n'y a aucun sens de chercher sa variation entre mai 1989 – en pleine saison – et novembre 1989. L'indice des fruits et celui des légumes tiennent compte de cette situation à travers leur système de pondération, qui varie de mois en mois.

Ces deux indices permettent précisément de comparer les prix d'un même panier de fruits (ou de légumes) entre les mois correspondants de deux années, mais la variation entre deux mois successifs par exemple intègre non seulement les modifications de prix, mais aussi les changements d'assortiment dus au cycle saisonnier. Pour cette raison, ces deux indices reflètent le mouvement des prix mais ne sont pas dépourvus d'un certain caractère – inévitable – de construction statistique.

Compte tenu de ces éléments, l'*indice des fruits* présente un cycle saisonnier marqué par un maximum en avril-mai et un minimum en automne. L'*indice des légumes* culmine lui aussi en avril-mai, mais son minimum intervient généralement à la fin de l'été. Leurs fluctuations en cours d'année sont souvent très marquées.

Pour les *pommes de terre* la marge de fluctuation est plus étroite; juin est le sommet de la vague et octobre son creux (mais ce sont les pommes de terre de la même récolte).

Les cycles de ces trois catégories de produits se répercutent sur l'ensemble du groupe *alimentation*, dont l'indice progresse d'hiver en avril-mai, puis se replie jusqu'en fin d'automne.

Pour l'*essence*, les analyses statistiques révèlent l'existence d'un cycle saisonnier de faible amplitude marqué par un minimum en mars et un maximum en été. Ce cycle apparaît mal sur un graphique car la composante irrégulière de cette série de prix est si envahissante qu'elle le cache. Il est cependant compréhensible : en été, la demande est forte en valeur absolue – on se déplace plus à la belle saison – et en valeur relative par rapport au mazout. Le raffinage du pétrole brut produit en proportions presque constantes des carburants (légers) et des combustibles (lourds), les écarts de la demande entre ces deux types de produits se répercutent sur les prix. Pour le mazout, aucun cycle stable n'a pu être dégagé, en raison sans doute des irrégularités de la série.

Les prix des *vacances* (voyages à forfait, logements de vacances, hôtels) sont relevés trimestriellement et leur cycle saisonnier est par conséquent plus grossier que celui des produits cités ci-dessus. Le rythme des vacances usuelles s'y retrouve cependant, avec ses périodes fortes (vacances de neige et vacances d'été) et ses périodes intermédiaires.

Graphique 6

Cycle saisonnier de l'indice genevois des prix à la consommation pour divers postes de dépenses (septembre 1977 = 100)

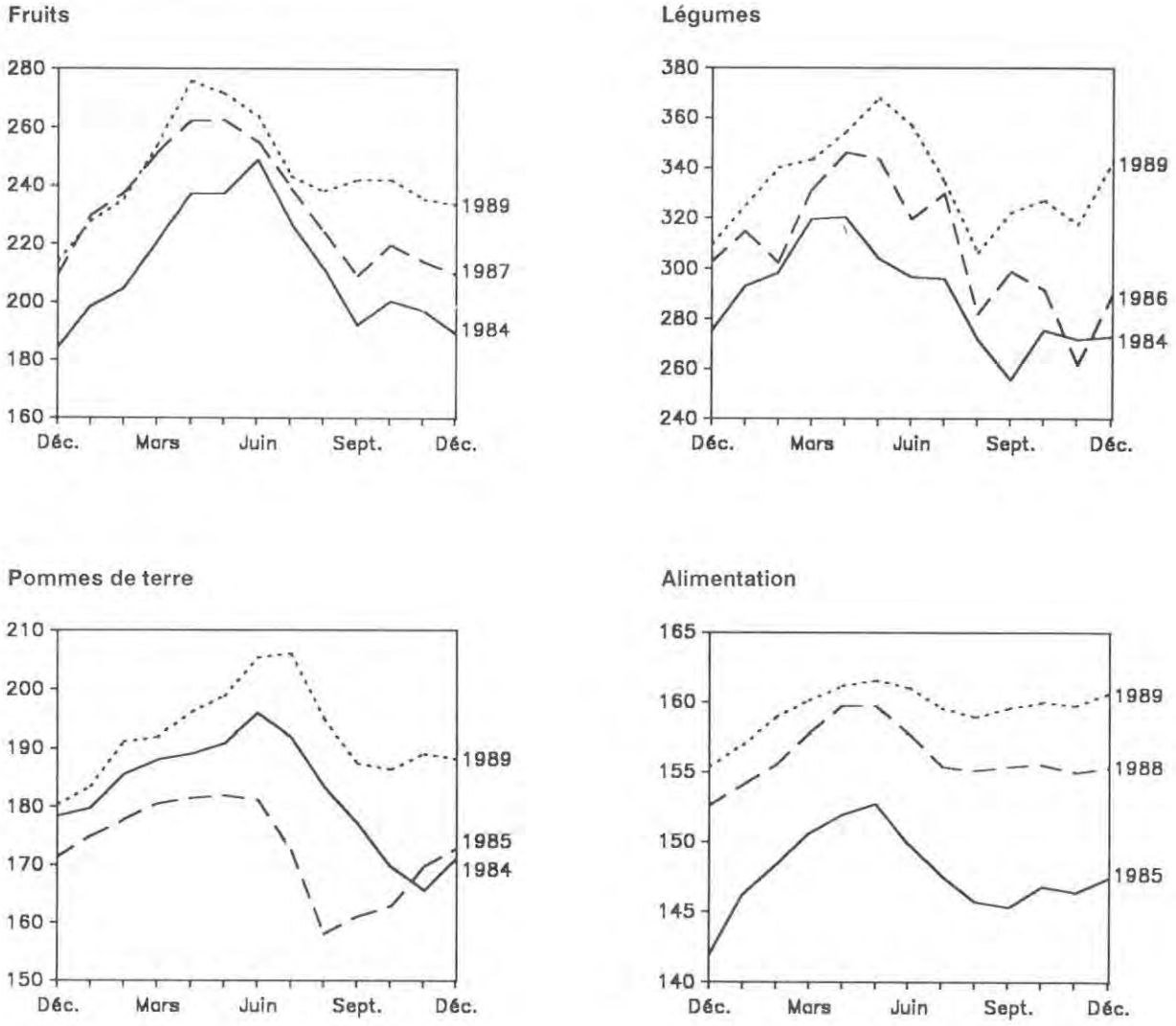

Au bout du compte, l'*indice général* lui-même subit un cycle saisonnier, provoqué par celui des produits frais et des vacances, mais aussi par des facteurs institutionnels (la plupart des tarifs publics et prix assimilés sont adaptés en janvier) ainsi que par la périodicité de certains relevés (les loyers en mai et novembre). En ce sens, ce cycle est en partie un *artefact*, mais il n'en fournit pas moins des enseignements.

Le tableau 4 et le graphique 7 présentent les effets de ce cycle. Quand la tendance de fond à la hausse des prix se monte à 4 % par an, l'indice général n'augmente pas pour autant régulièrement comme la courbe correspondante, mais il oscille autour de cette tendance par une poussée nette en début d'année, un palier au printemps, puis un creux en été et enfin par une poussée notable en fin d'année.

Tableau 4 *Canton de Genève*

Cycle saisonnier de l'indice genevois des prix à la consommation

	Facteurs saisonniers[1]	Indice en progression régulière[2]	Indice affecté par son cycle saisonnier[3]
Décembre		100,0	100,0
Janvier	100,1	100,3	100,4
Février	100,4	100,7	101,1
Mars	100,4	101,0	101,4
Avril	100,6	101,3	101,9
Mai	100,4	101,6	102,1
Juin	100,0	102,0	102,0
Juillet	99,5	102,3	101,8
Août	99,7	102,6	102,3
Septembre	99,6	103,0	102,6
Octobre	99,5	103,3	102,8
Novembre	99,8	103,7	103,5
Décembre	99,8	104,0	103,8
Moyenne	100,0	102,2	102,1

1. *Les facteurs saisonniers résultent d'un traitement mathématique de la série de l'indice (méthode du Census, programme X-11).*
2. *On fait ici l'hypothèse que l'indice augmente, régulièrement, de 0,327 % chaque mois, ce qui donne un taux annuel de 4,00 %.*
3. *Les chiffres de cette colonne résultent du produit des chiffres des deux colonnes précédentes. Quand l'indice est animé d'une tendance de fond de 4,0 % l'an, il évolue dans la réalité ainsi en raison de son cycle saisonnier.*

Graphique 7

Cycle saisonnier de l'indice genevois des prix à la consommation (décembre de l'année précédente = 100)

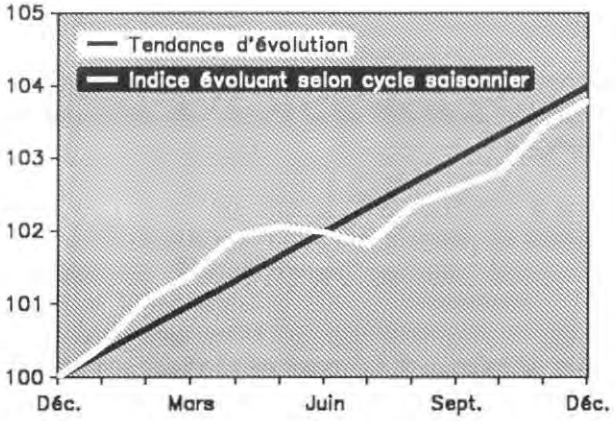

5.2 Les prix girouettes

Les produits pétroliers (essence et mazout) et le café en grains sont des marchandises dont le prix est animé de fluctuations continuelles et parfois violentes.

Le graphique 8 présente l'évolution des prix du mazout et de l'essence et permet de retracer les moments forts de leur histoire :

- Le premier choc pétrolier de fin 1973; le prix du mazout augmente de 174,5 % pour le consommateur genevois entre décembre 1972 et décembre 1973; la situation se calme en cours d'année 1974, mais un changement de niveau s'est opéré; le prix de l'essence enregistre des fluctuations moins violentes car les impôts et taxes qui entrent dans sa composition exercent – en la matière – un effet modérateur.
- Le deuxième choc de 1979; entre décembre 1978 et décembre 1979, le prix du mazout progresse de 88,0 %. Suivent alors 6 années de fluctuations marquées.
- Le troisième choc, lui, change de camp : le prix du mazout chute de moitié en 1986. Les oscillations continuent, mais dans une fourchette placée beaucoup plus bas.
- En décembre 1989, les difficultés de transport sur le Rhin provoquent une petite poussée de fièvre qui tombe en février 1990. Il ne s'agit-là que d'un épiphénomène, lequel n'induit aucun changement de palier.

Au cours de cette épopée, le prix de l'essence a enregistré des fluctuations semblables sur le plan de la direction prise, mais dont l'amplitude est atténuée par la forte part d'impôts qui y est intégrée.

Après le troisième choc, les produits pétroliers se replient au point que leur prix relatif – c'est-à-dire compte tenu du renchérissement général – revient en gros à sa position d'avant le premier choc.

L'évolution du prix du pétrole constitue une espèce de cas d'école illustrant divers enseignements de la théorie économique. Tous les ingrédients importants sont présents : heurts de l'offre et de la demande, toutes deux variant pour différentes raisons; stockage et déstockage; influence des anticipations; effet des variations des changes; influence d'un cartel dont la discipline se fissure généralement petit à petit après des périodes de consolidation; impact des événements politiques (changement de régime en Iran à l'origine du deuxième choc pétrolier) et techniques (échouage de pétrolier, effondrement de station de pompage en mer).

En raison du mode d'approvisionnement (sur le marché libre de Rotterdam), les Suisses sont aux premières loges pour observer ces mouvements, ce qui n'est pas le cas dans les pays ayant conclu des contrats d'achat à prix fixé pour une période déterminée.

Par ailleurs, le prix payé par le consommateur suisse résulte du prix sur le marché de Rotterdam exprimé en dollars US et du cours du dollar en francs suisses. Certaines variations du prix payé par le consommateur ne sont dues qu'au mouvement des changes.

Autre exemple de prix girouette, celui du café en grains. En 1976 et 1977, il augmente dans de fortes proportions. Les chiffres homogènes pour le café en grains ne peuvent pas être reconstitués en raison de la révision de l'indice, lequel est reparti sur de nouvelles bases en septembre 1977. Le café en grains et le café en poudre pris ensemble augmentent cependant de 76,8 % entre début 1976 et septembre 1977, ce dernier point constituant le sommet de la courbe blanche et le point de départ pour la série du café en grains telle qu'elle figure dans le graphique 9. Le creux de la vague est atteint au printemps 1979, ensuite le prix remonte en oscillant jusqu'au printemps 1986, puis se replie à nouveau.

Le marché du café réagit avec sensibilité aux variations de l'offre et de la demande. De plus, la première subit des influences climatiques sérieuses; l'annonce de mauvaises récoltes provoque rapidement la hausse des prix ainsi que des comportements spéculatifs dans le domaine des stocks.

Graphique 8

Indice genevois des prix à la consommation (septembre 1966 = 100)

Indice général, indices du mazout et de l'essence

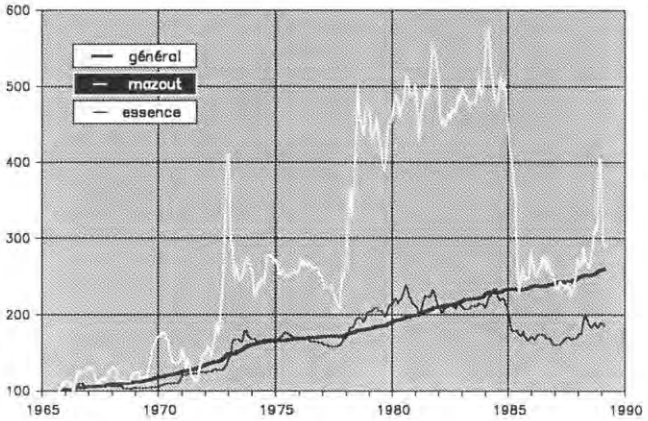

Graphique 9

Indice genevois des prix à la consommation (septembre 1977 = 100)

Indice général, indice du café en grains

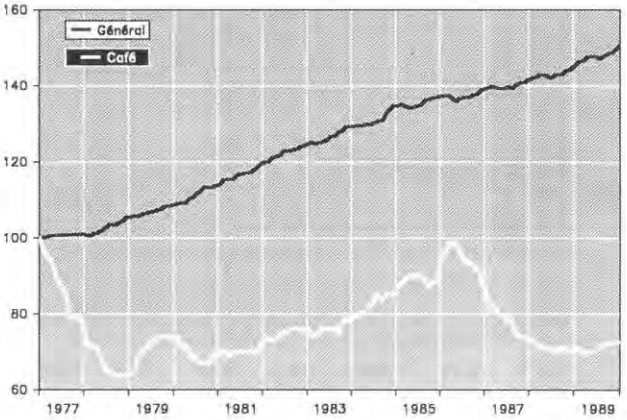

Indice relatif des produits pétroliers

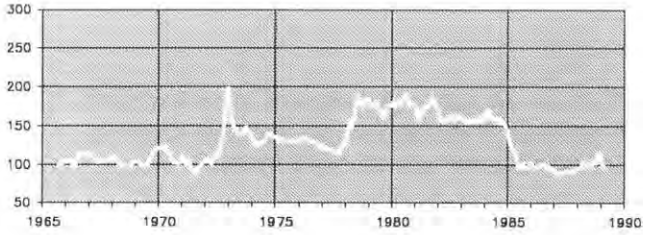

L'indice relatif des produits pétroliers traduit l'évolution des prix du mazout et de l'essence, pondérés selon leur importance respective dans l'indice des prix à la consommation, compte tenu du renchérissement général.

5.3 Tarifs publics : en escalier

Dans le champ de l'indice, les services publics stricto sensu sont les suivants : électricité, gaz, CFF, PTT, transports publics urbains (TPG), impôts de circulation, hôpitaux, concessions radio et TV. Leur prix n'est pas fixé par un mécanisme de marché, mais par les pouvoirs publics. Ces derniers n'influent d'ailleurs pas que sur les prix mentionnés ci-dessus. Ils surveillent notamment les adaptations des cotisations aux assurances RC, des tarifs médicaux et dentaires (tarifs CNA) ainsi que les prix du domaine agricole.

De par leur mode de fixation, les tarifs publics varient à des moments déterminés et restent stables entre-temps. Cela donne aux courbes présentées au graphique 10 leur forme particulière.

Graphique 10

Indice genevois des prix à la consommation (septembre 1977 = 100)

Indices de divers services publics

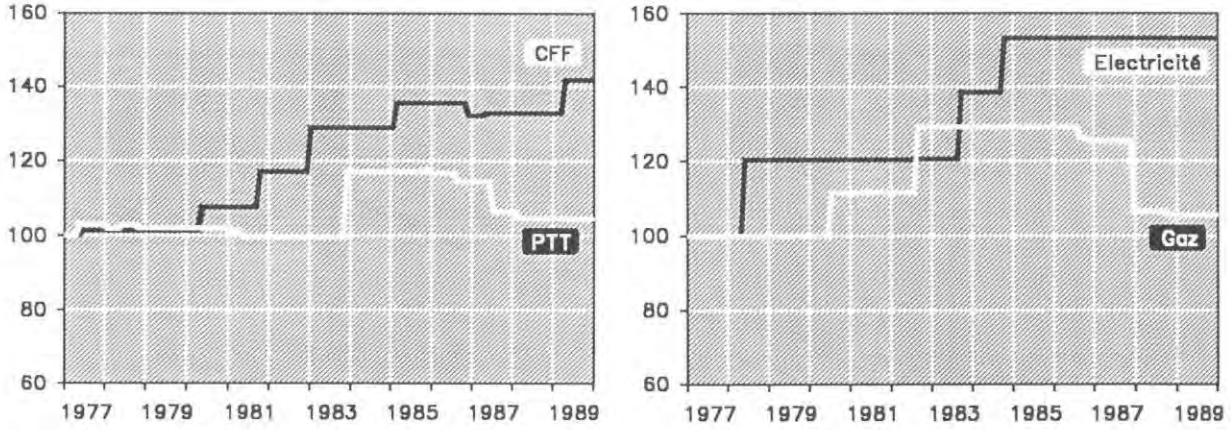

5.4 Services privés : des évolutions homogènes

Pour plusieurs services privés, le principal coût est constitué des salaires et traitements, avec les assurances sociales qui y sont rattachées. En raison des mécanismes d'indexation des salaires, il est raisonnable de s'attendre à une certaine homogénéité dans l'évolution des prix de ces services.

Examinons la hausse des prix de divers services privés entre décembre 1982 et décembre 1989 :

- repas pris au restaurant : 30,8 %
- boissons prises au restaurant : 26,6 %
- retouches aux vêtements : 34,0 %
- réparation de chaussures : 30,7 %
- blanchissage et teinturerie : 21,8 %
- réparations au logement : 34,7 %
- entretien des voitures : 44,5 %
- coiffure : 28,3 %
- réparation radio et TV : 32,5 %
- spectacles : 29,6 %

Hors de la fourchette présentée ci-dessus se trouvent le développement de photos (– 2,2 %), qui s'est sans doute beaucoup automatisé, et les cours (+ 70,2 %).

6. Franc suisse et marchandises importées

L'évolution du cours du franc suisse par rapport aux monnaies étrangères n'est pas sans conséquences sur l'évolution des prix pour le consommateur. Quand le franc s'apprécie en valeur réelle[1], son pouvoir d'achat à l'étranger augmente et le consommateur voit les marchandises importées augmenter moins fortement que les biens et services indigènes. Lorsque le franc se déprécie en valeur réelle, les marchandises importées progressent alors plus nettement. Du moins en bonne théorie économique !

Depuis début 1983, le franc suisse a connu diverses fortunes : quasi-stabilité en 1983, recul en 1984, reprise en 1985, appréciation en 1986-87, chute en 1988-89.

Du côté de l'indice, certaines précautions doivent être prises afin de consolider l'analyse des chiffres. D'abord, pour étudier l'évolution des marchandises importées, il convient d'en exclure les produits pétroliers, dont les soubresauts continuels ne doivent pas grand-chose au cours du franc. Ensuite, dans cette problématique, il est préférable d'exclure les loyers des biens et services indigènes, cela en raison de leur poids et de leur très forte tendance à la hausse, dont les mécanismes sont différents des autres prix.

Ces précautions prises, l'évolution comparée des marchandises importées sans produits pétroliers et des biens et services indigènes sans loyers laisse entrevoir l'effet des changes. En 1985, après le recul du franc intervenu en 1984, le renchérissement des marchandises importées (sans produits pétroliers) s'accélère nettement, sans pour autant que celles-ci augmentent autant que les biens et services indigènes (sans loyers). La période 1986-88 bénéficie de l'appréciation du franc de 1985-87. En 1989, après la chute du franc, le renchérissement des marchandises importées (sans produits pétroliers) non seulement s'accélère fortement, mais devient supérieur à celui des biens et services indigènes (sans loyers).

Tableau 5 — *Canton de Genève*

Indice genevois des prix à la consommation

Variation annuelle, calculée de décembre à décembre, selon l'origine des biens, en %

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
(a) Marchandises et services indigènes	3,9	3,9	4,7	3,5	2,6	2,9	3,8
(b) Marchandises et services indigènes *sans loyers*	3,6	3,6	4,4	3,0	2,0	2,1	3,2
(c) Marchandises importées	1,4	1,7	3,1	- 5,3	1,0	1,0	6,8
(d) Marchandises importées *sans produits pétroliers*	3,4	1,8	4,0	2,0	1,2	1,0	3,4
Ecart entre (a) et (c), en points	2,5	2,2	1,6	8,8	1,6	1,9	- 3,0
Ecart entre (b) et (d), en points	0,2	1,8	0,4	1,0	0,8	1,1	- 0,2

1. "En valeur réelle" signifie que l'on tient compte du renchérissement intervenu en Suisse et dans les autres pays.

Graphique 11

Evolution du taux de change du franc suisse et évolution des prix à la consommation selon l'origine des biens

Evolution du taux de change effectif du franc suisse (décembre 1982 = 100)

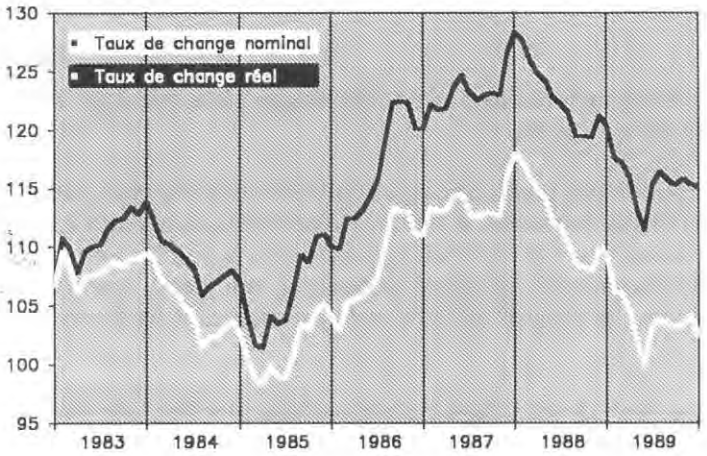

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) selon l'origine des biens

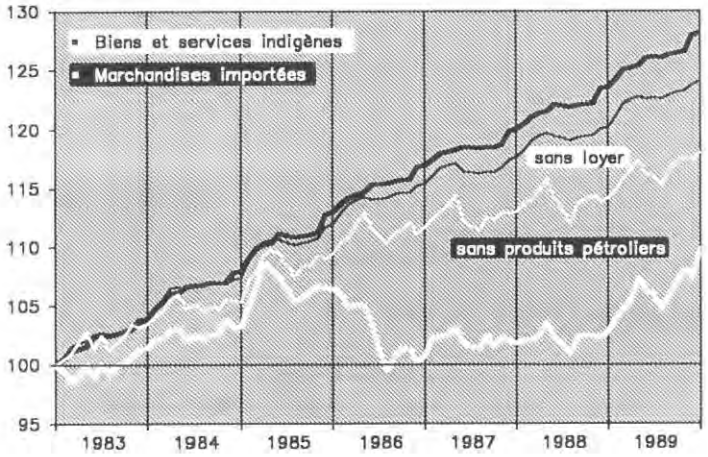

Comment obtient-on l'indice des prix des marchandises importées ?

Dans le schéma de consommation de l'indice, qui définit les postes de dépenses (pondérés), se trouvent :

a) d'une part des postes réservés par définition ou de facto à des marchandises importées; exemples : oeufs étrangers, vin rouge étranger, mazout, essence, voitures neuves;

b) d'autre part des postes dans lesquels peuvent être rangées aussi bien des marchandises importées que des marchandises indigènes; exemples : fromage, viande, chemises, meubles.

Dans les postes mentionnés sous a), le sous-indice calculé est intégré entièrement à l'indice des marchandises importées. Pour les postes mentionnés sous b), la part de marchandises importées dans l'ensemble du poste a été estimée lors de la révision de l'indice (décembre 1982) et le sous-indice correspondant entre à raison de cette part dans l'indice des marchandises importées.

7. Impact du système de pondération sur l'indice

Le calcul de l'indice nécessite la connaissance de la structure de consommation des ménages, cela afin de pouvoir donner à chaque poste de dépenses, dans le calcul, le poids qu'il a en moyenne dans le budget des consommateurs. Ces informations proviennent de l'*enquête fédérale sur les budgets des ménages de salariés*. La structure de consommation est commune aux indices régionaux et à l'indice national.

Comme l'indique le nom de l'enquête, celle-ci ne porte que sur les ménages de salariés; en sont de facto exclus les ménages d'indépendants, dont les agriculteurs, et de rentiers. En raison notamment de la charge de travail que représente cette enquête pour les informateurs, la structure des ménages répondants n'est pas absolument représentative de celle de l'ensemble des ménages de salariés. Les catégories insuffisamment représentées sont les ménages dont le répondant est étranger, a une activité professionnelle manuelle, a un statut social ou un niveau d'instruction modestes. Ces caractéristiques de l'échantillon expliquent que les revenus des ménages sont relativement élevés et elles influent également sur leur mode de consommation, puisque ce dernier ne dépend pas seulement du niveau des revenus, qui détermine avant tout les possibilités de consommation, mais aussi des caractéristiques socio-culturelles des ménages, qui modèlent l'affectation de leurs ressources.

Pour ce motif, le système de pondération de l'indice est fréquemment critiqué et il arrive même que l'indice soit considéré comme pertinent uniquement pour les ménages aisés, ne rendant pas compte de l'évolution des prix pour les ménages modestes, et dont l'utilisation à des fins d'indexation de salaire léserait ceux-ci. Cette opinion est parfaitement compréhensible, mais dans les faits injustifiée.

Le SCS calcule régulièrement des indices utilisant d'autres systèmes de pondération. Pour établir ces derniers, l'échantillon de ménages a été désagrégé en différentes catégories selon la tranche de revenu et la composition, puis la structure de consommation a été tirée pour chaque catégorie. Les résultats de l'opération figurent dans le tableau 6; ils montrent bien que les indices ainsi obtenus se groupent dans une fourchette très étroite et qu'aucune catégorie ne peut se prétendre réellement desservie par l'indice général.

Cette situation n'est d'ailleurs pas vraiment étonnante, dans la mesure où les prix des différents biens et services n'évoluent pas au hasard : leurs mouvements sont sous-tendus par une logique et une dynamique économiques qui les poussent dans la plupart des cas dans la même direction et souvent à un rythme comparable.

Il faut cependant préciser que ces calculs utilisent les mêmes sous-indices à l'échelon des postes de dépenses et que lesdits postes comprennent aussi bien des produits chers que des produits bon marché (dans la mesure où des écarts sensibles peuvent exister). Cette façon de faire n'affecte cependant pas fondamentalement les conclusions exposées car rien n'indique que les biens de luxe augmentent moins que les autres, cela pourrait même être plutôt le contraire. De plus, les changements d'assortiment peuvent aussi être pratiqués par les commerçants de manière à toujours fournir aux clients certains articles bon marché, quitte à ce que la qualité ne soit pas équivalente[1].

Par ailleurs, la diversité des produits de consommation dans une économie de marché développée tend à renforcer encore l'homogénéité d'évolution des prix, car il est souvent facile au consommateur de trouver dans le même magasin ou ailleurs un produit de substitution dont le prix ou le rapport qualité/prix lui conviennent mieux.

Sur le plan individuel, évidemment, certains ménages sont susceptibles d'avoir des structures de consommation particulières et de ressentir différemment des autres le renchérissement de produits particuliers. Mais la statistique est agrégative par essence et on peut difficilement lui faire grief de ne pas privilégier les cas extrêmes !

---

1. Dans ce dernier cas, le prix du nouvel article n'est pas enchaîné à celui du précédent dans le calcul de l'indice, comme expliqué au chap. 2.

Tableau 6 *Canton de Genève*

Evolution des prix à la consommation à Genève, mesurée selon diverses structures de consommation des ménages de salariés

	Sept. 1977-déc. 1982	Déc. 1982-déc. 1989
Structure de consommation correspondant aux...		
• ménages de l'ensemble du pays[1]	22,9	22,7
• ménages résidant à Genève	23,2	23,4
• ménages ayant des revenus bruts[2] de		
24 000 – 35 999 francs	24,5	23,2
36 000 – 47 999 francs	23,1	22,3
48 000 – 59 999 francs	23,2	22,6
60 000 – 71 999 francs	22,9	23,0
72 000 – 83 999 francs	22,1	23,6
• ménages se composant de		
personne seule	23,5	23,7
couple sans enfant	22,1	22,2
famille avec uniquement des enfants en âge préscolaire	22,6	22,3
famille avec des enfants en âge scolaire	23,3	23,1
famille avec des enfants de plus de 16 ans	24,3	22,5
famille avec uniquement des enfants de plus de 16 ans	23,8	24,7

1. *Les indices suisse et genevois utilisent la même structure de consommation, laquelle correspond aux ménages de l'ensemble du pays.*
2. *Revenus bruts de 1975 pour l'indice de base septembre 1977, de 1980 pour l'indice de base décembre 1982.*

Données générales, chiffres

- **Annuaire statistique**

  Environ 330 pages, couverture rouge, parution vers la fin du mois d'octobre.

  Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton dans son ensemble, mais aussi les communes (et en particulier la Ville de Genève). L'annuaire couvre un maximum de domaines : en principe, tous ceux pour lesquels on dispose de statistiques fiables et pertinentes.

- **Mémento statistique**

  Dépliant annuel paraissant en mai (gratuit).

  C'est une synthèse des données essentielles sur le canton.

- **Bulletin statistique**

  Bulletin trimestriel de 44 pages, couverture verte.

  Choix des principales statistiques genevoises (avec quelques données suisses) disponibles trimestriellement ou mensuellement. Ce bulletin trimestriel est complété d'une feuille mensuelle (huit numéros par an) donnant une mise à jour des principales données sur le canton.

Cahiers

(Etudes, analyses, résultats de relevés périodiques ou d'enquêtes).

Cahiers de format A4; quatre séries identifiables par la couleur de leur couverture :

- **Aspects statistiques**

  Couverture bleue, 4 à 8 numéros par an.

  Série consacrée à la présentation commentée et illustrée de sujets divers traités périodiquement (résultats de recensements, d'enquêtes annuelles, etc.) ou non (études ponctuelles). Dans cette série paraît chaque année, au début mars, une rétrospective sur l'économie genevoise.

- **Données statistiques**

  Couverture jaune, 8 à 10 numéros par an.

  Série permettant la diffusion rapide de résultats (statistiques annuelles, enquêtes), sous la forme de tableaux statistiques brièvement commentés. Cette série s'adresse d'abord à des publics spécialisés.

- **Etudes et documents**

  Couverture rouge et noire, diffusion par souscription.

  Documents techniques (méthodologie, classifications) ou données statistiques de référence ou ayant valeur d'archives.

- **Reflets conjoncturels**

  Cahier trimestriel de 8 pages, couverture brune.

  Série distribuée avec le bulletin statistique trimestriel, traitant de la conjoncture économique à Genève. Choix d'indicateurs économiques, l'accent principal ayant été mis jusqu'ici sur l'industrie (test conjoncturel).

Publications périodiques sur des domaines spécifiques

- **Marche des affaires**

  Feuilles de couleur orange.

  Industrie : résultats du test conjoncturel; feuille mensuelle avec complément trimestriel.

  Hôtellerie : résultats du test conjoncturel; feuille trimestrielle.

  Construction : résultats de l'enquête sur l'activité de la construction et choix d'indicateurs conjoncturels complémentaires; feuille trimestrielle.

- **Indices des prix à la consommation**

  Feuille mensuelle de couleur violette.

  Tableaux sur les indices suisse et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois.

- **Mercuriale de Genève**

  Recueil de tableaux d'une douzaine de pages, couleur brique, paraissant une fois par mois.

  Liste des prix observés sur les marchés de la Ville de Genève.

Rédaction, commandes et envoi : Service cantonal de statistique, 8, rue du 31-Décembre Case postale 36 1211 Genève 6
Tél. (022) 787 67 07 Télécopieur (022) 736 29 45 Compte de chèques 12-6310